

**Compte rendu des délibérations de la séance du 04 mai 2021
du conseil municipal**

Affiché le 06 mai 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Bruno FREUDL.

Date de convocation : 27 avril 2021 - Date d'affichage de la convocation : 27 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de présents : 21 - Nombre de votants : 23

DCM N°1 : Finances – Constitution de provisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de maintenir pour le budget principal le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires pour l'ensemble des provisions à constituer et **DECIDE** de reprendre l'intégralité des provisions comptabilisées au 31/12/2020 au titre des débiteurs défaillants soit 40 050,17 € et de porter au budget primitif de l'année 2021 le montant des provisions à 40 085,68€.

DCM N°2 : Finances – provisions pour contentieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONSTITUE la provision semi budgétaire à hauteur de 20 000 € au BP 2021.

DCM N°3 : Finances - Subventions d'investissement 2021 et subventions diverses aux associations

Le Conseil Municipal, vu les demandes formulées, sur proposition de la Commission des Finances, à l'unanimité, DECIDE d'allouer les subventions de fonctionnement ci-après, à imputer à l'article 6574 du budget 2021. **DECIDE** que leur versement se fera sur facture acquittée (dans un délai d'un an), selon le maximum défini, et que, pour les vêtements, le logo de Courcelles-Chaussy devra être présent.

• **Subventions d'investissement :**

- 466,00 € au maximum à l'APN La Rousse, correspondants à 25% du coût total T.T.C des investissements (débroussailleuse, coupeaux, tonnelle) arrondis à l'euro supérieur,
- 459,00 € au maximum au foyer rural de Landonvillers, correspondants à 25% du coût total T.T.C. des investissements (gobelets, t-shirts...) arrondis à l'euro supérieur,
- 166,00 € au maximum au Syndicat des initiatives, correspondants à 25% du coût total T.T.C. des investissements (machine à coudre) arrondis à l'euro supérieur,
- 89,00 € au maximum à l'association « Courcelles Tennis », correspondants à 25% du coût total T.T.C. des investissements (achat de clés),
- 555,00 € au maximum à l'association « LIST », correspondants à 25 % du coût total T.T.C. des investissements (achat d'un écran, deux portables, logiciels, disques durs...), arrondis à l'euro supérieur,

• **Subventions diverses :**

- 320 € à l'association RS 57
- 500 € Courcelles Senior
- 100 € au Mémorial Lorrain

DCM N°4 : Défense extérieure contre l'incendie – Contrôle des poteaux et bouches d'incendie – Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE l'adhésion de la commune de Courcelles-Chaussy au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ; **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ; **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ; **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les

marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants. **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

DCM N°5 : Marchés publics – attribution du marché des travaux de voirie 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le pouvoir adjudicataire représenté par Luc GIAMBERINI, Maire, à signer avec l'Entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE (57146 - WOIPPY), un marché de travaux de voirie visant à rénover partiellement des couches de roulement ainsi que 2 plateaux surélevés pour un montant de 125 019,90 € H.T.

DCM N°6 : Subvention – Une Rose Un Espoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'allouer une subvention de 700 €, l'association « Une Rose...Un Espoir » - Secteur de Courcelles-Chaussy, à titre de participation communale à l'édition 2021 de l'opération du même nom.

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :
Sans objet

COURCELLES-CHAUSSY, le 05 mai 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI